

Activation du nouveau programme de rachat d'actions

***OVERLAP Groupe procède, en date du lundi 25 mai 2009,
à l'activation de son nouveau programme de rachat d'actions***

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'article L. 451-3 du Code Monétaire, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 septembre 2008.

1. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 26 septembre 2008
- Mise en œuvre : 23 mai 2009 (décision de mise en œuvre du Conseil d'administration du 20 mai 2009)
- Titres concernés : actions

2. REPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DETENUS AU 22 MAI 2009

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte au 22 mai 2009 : 2 248 263 titres, soit 9,55% du capital social., répartis par objectif de la manière suivante :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 90 629 titres
- Remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe : 1 175 000 actions (5% maximum)
- Annulation des titres, dans le cadre de la politique financière de la société : 286 553 titres
- Obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
 - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME PAR ORDRE DE PRIORITE DECROISSANT :

Les achats seront réalisés aux fins :

- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
 - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
 - (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés ;
- d'assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

4. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUE DES TITRES QUE LA SOCIETE SE PROPOSE D'ACQUERIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT

La présente opération concerne les actions de la société OVERLAP Groupe.

- Part maximale : 10% du nombre des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée du 26 septembre 2008.
- Compte tenu des actions déjà auto détenues, le nombre maximal susceptible d'être acquis est de 104 227 actions
- Montant maximal de l'opération : 7 000 000 €uros.
- Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 3 €
- La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

Il est notamment rappelé que la Société a décidé de regrouper les actions de la Société de 0,20 euro de valeur nominale chacune, de sorte que 6 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune deviennent 1 action de 1,20 euro de valeur nominale, à compter de l'expiration d'un délai de quinze jours débutant à la date de publication de l'avis de regroupement par la Société au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

5. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 26 septembre 2008, soit le 26 mars 2010.

6. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 22 novembre 2007

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 16 janvier 2008 au 22 mai 2009

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 9,56 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : 286 553 actions
(AG 26/09/08 : 266 553 ; CA 01/12/2008 : 20 000 actions)
Nombre de titres détenus en portefeuille : 2 248 263 actions
Valeur comptable du portefeuille : 2 601 196,78 €uros
Valeur de marché du portefeuille : 1 866 058,29 €uros

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	2 610 992	362 729		
Echéances maximales moyennes				
Cours moyen de la transaction	1,11	0,93		
Prix d'exercice moyen				
Montants	2 898 201,12	337 337,97		

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Résultats annuels 2008/2009 : mardi 30 juin

A propos d'OVERLAP GROUPE

OVERLAP Groupe est le n° 1 français de l'intégration et du déploiement d'infrastructures informatiques haut de gamme. Il emploie plus de 500 collaborateurs. Historiquement positionné dans l'univers des mainframes IBM et sous l'impulsion de Georges Horoks, son Président et Directeur Général, OVERLAP Groupe a progressivement élargi ses domaines de compétence aux autres serveurs, au stockage et aux réseaux au sein d'OVESYS. Le groupe a aussi développé une offre de services à valeur ajoutée à travers ses filiales OVELIA, dont les services vont de l'audit informatique à l'optimisation de la Production ou du Système, EXTERINFO, pour les services managés et DIGILEASE, pour les solutions de financement globales. Le groupe dispose d'un maillage géographique constitué de 6 régions en France et d'une filiale en Suisse.

VOS CONTACTS

OVERLAP Groupe
Georges Horoks, PDG
Tél. : + 33 (0)1 47 68 68 88

Hélène Roch
Tél. : +33 (0)1 42 26 30 73
h.roch@investor-relations.fr

CODES

ISIN : FR0004051530
Mnémo : OVG
Cotée sur Euronext Paris compartiment C de NYSE Euronext